

Référent handicaps

Au sein de l'organisme de formation Fédération Territoriale Familles Rurales d'Île-de-France, le référent handicaps est l'interlocuteur privilégié des apprenant·e en situation de handicap qui rencontrent des difficultés de formation.

Il apporte aux apprenants concernés des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation.

Il coordonne également les acteurs de l'accompagnement de l'apprenant dans son parcours de formation

Missions et activités du référent handicaps

Le référent handicaps favorise :

- l'accueil des candidats (en amont et durant le cursus)
- la sécurisation du parcours de formation des apprenants en situation de handicap (y compris pour les éventuels examens)

Le référent handicaps écoute, dialogue avec les apprenants en situation de handicap afin de les aider à préciser, mettre en œuvre et sécuriser leur projet de formation.

Vous pouvez le contacter par téléphone ou email pour demander un rendez-vous individualisé.

Le référent vous rappel et réalise avec vous un diagnostic personnalisé destiné à :

- Confirmer la faisabilité de la formation au regard des compétences attendues
- Identifier les difficultés liées à votre handicap et sur lesquelles un aménagement peut s'avérer nécessaire
- Arrêter avec vous un plan d'action individualisé et le transmettre avec votre accord aux responsables de sessions

Le référent handicaps écoute, dialogue avec l'environnement des personnes en situation de handicap, (formateurs, éducateurs, structures médico-sociales, structures spécialisées dans le champ du handicap...) afin de les sensibiliser et de les amener à contribuer activement au projet de formation.



Protocole d'accueil

Mené par le référent handicaps, et en concertation avec le responsable hiérarchique, un suivi individualisé sera proposé à tout·e apprenant·e porteur de handicap en amont, pendant et à la sortie de son parcours de formation.



Avant la formation

Le référent handicaps prendra contact avec l'apprenant·e pour :

- Porter à la connaissance de l'apprenant·e de notre protocole d'accueil des personnes en situation de handicap
- Etudier les modalités d'aménagements

Le référent handicaps prendra contact avec le formateur pour:

- Prévenir et s'assurer de la mise en œuvre d'éventuelles dispositions spécifiques.

Il pourra également demander, en fonction de la nature du handicap, conseils et appuis techniques aux spécialistes (cf liste des intervenants dans le champ du handicap)

Pendant la formation

L'apprenant·e a la possibilité de demander un RDV auprès du référent handicap en cas de difficultés rencontrées en lien avec le handicap.

Le référent handicaps s'assure du bon déroulement de la formation en faisant des points réguliers avec l'apprenant·e.

Après la formation

Un bilan est fait entre l'apprenant·e, le formateur et le référent handicaps.

Le référent handicaps pourra, dans la mesure du possible, orienter vers des employeurs correspondants aux attentes de l'apprenant·e



Handicaps et formation

Afin de nous adapter au mieux à chaque personne, nous construisons chaque parcours de formation de façon singulière.

Pour cela, nous avons pensé l'accueil des personnes en situation de handicap autour de 4 axes complémentaires :

Accueil - Aménagement - Accompagnement - Accessibilité



Accueil

- Connaissance mutuelle
- Savoir-être
- Savoir-faire



Aménagement

- Matériel
- Horaire
- Pédagogique



Accompagnement

- Informations
- Diagnostic personnalisé
- Identification des besoins
- Mesures de compensations
- Evaluation



Accessibilité

- Locaux
- Documents
- Supports pédagogiques



FORMATION

Développer ses compétences

Contacts référent handicaps

ANDREZCSIK Nicolas

nicolas.andrezcsik@famillesrurales.org

01 64 06 13 76 / 06 26 29 22 67